

# BILAN D'ACTIVITE 2018

## Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)



Janvier 2019

# SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION DES MESURES AESF</b> .....	<b>3</b>
<b>2. DESCRIPTIFS DES MESURES NOTIFIEES AU 31 DECEMBRE 2018</b> .....	<b>5</b>
2.1. Descriptif des mesures initiales.....	5
2.1.1. Composition familiale.....	6
2.1.2. Ages et répartition enfants/adultes.....	6
2.1.3. Nature des ressources.....	7
2.1.4. Montant des ressources.....	8
2.1.5. Motifs d'intervention .....	8
2.2. Descriptif des renouvellements .....	10
2.2.1. Motifs d'intervention .....	11
2.3. Descriptif des bilans .....	12
2.4. Les actions collectives .....	12
<b>3. FOCUS territoires</b> .....	<b>13</b>
<b>4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b> .....	<b>29</b>

## 1. PRESENTATION DES MESURES DISPOSITIF AESF

L'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF), inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, est un outil de prévention mis en place par le Département ; il a pour but d'aider les parents confrontés à des difficultés de gestion du budget familial ayant des conséquences sur les conditions de vie de l'enfant.

Le but de la mesure est de restaurer une autonomie dans la gestion budgétaire, dans l'intérêt de l'enfant, pour une meilleure prise en compte de ses besoins. La mesure AESF est mise en œuvre à la demande des parents ou sur proposition des travailleurs sociaux. Elle est accordée par le Président du Département et nécessite la signature d'un contrat d'engagement.

Sur le plan organisationnel, 5 associations, œuvrant dans le domaine de l'action sociale, se sont organisées en groupement solidaire afin d'apporter une réponse sur l'ensemble du département pour la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> marché de 2013. Le groupement a décidé de poursuivre cette collaboration pour le nouveau marché publié en février 2018. Ces cinq associations sont :

- ▶ ADALEA pour les territoires MDD de Saint Brieuc, Guingamp et Loudéac
- ▶ ADAPEI NOUVELLES Côtes d'Armor pour le territoire MDD de Saint-Brieuc
- ▶ AMISEP pour les territoires MdD de Lannion/Paimpol et Guingamp/Rostrenen
- ▶ PENTHIEVRE ACTIONS pour les territoires MDD de Saint-Brieuc et Dinan
- ▶ STEREDENN pour le territoire MDD de Dinan,

L'association mandataire du groupement solidaire pour la mise en œuvre du marché avec le département est ADALEA. Une charte de groupement solidaire et une convention de co traitance des prestations d'accompagnement AESF ont été établies pour formaliser les engagements de chacun. La notification du marché a été faite au groupement, par le Conseil Général, par courrier en date du 7 mai 2018.

Sur le plan technique, le travail d'accompagnement en AESF exercé par les Conseillères en Economie Sociale et Familiale du groupement vise un changement durable, à partir d'objectifs définis conjointement. Il permet d'aborder les conditions matérielles de vie de l'enfant et de la famille relatives :

- ▶ À la gestion administrative et budgétaire
- ▶ Au logement
- ▶ A l'entretien du cadre de vie et à l'hygiène de l'enfant
- ▶ A son alimentation
- ▶ A sa santé
- ▶ A sa scolarité
- ▶ A ses loisirs

L'accompagnement a pour but d'aider concrètement les ménages dans la gestion de leur budget au quotidien, par la délivrance d'informations, de conseils pratiques et d'appui technique.

Il convient de ne pas faire à la place du ménage mais de l'accompagner et de l'aider à mieux répondre aux besoins de son (ses) enfant(s) en prenant en compte ses intérêts et le respect de ses droits.

### L'AESF comporte deux volets d'intervention :

- Il intervient sur le **champ du budget familial** : l'accompagnement propose une approche pédagogique permettant à la famille d'apprendre et de s'approprier des méthodes organisationnelles pour retrouver son autonomie budgétaire.
- Il comporte une **dimension éducative** axée autour des responsabilités parentales : il peut contribuer à favoriser les liens familiaux en permettant aux parents de retrouver ou conforter leur place, d'exercer leur rôle de parents et de répondre à leurs obligations vis-à-vis de leur enfant.

La mesure s'adresse aux familles composées d'au moins un enfant mineur. Même s'il s'agit d'une intervention « familiale », l'AESF est **mis en œuvre pour protéger l'enfant ou prévenir les risques de danger**.

L'accent est ainsi mis sur la protection de l'enfant, la préservation de son développement et son bien-être qui passent par une gestion appropriée des ressources familiales.

La durée de la mesure est de 6 mois. En fonction des besoins, une demande de renouvellement pourra être sollicitée auprès des services du Conseil Général. En cours d'accompagnement il peut être fait le constat de l'inadaptation de cette mesure de protection administrative. La mesure peut alors s'interrompre soit :

- A la demande de la famille, par demande écrite adressée au Président du Conseil Général
- Sur décision du Président du Conseil général par un courrier motivé

Un bilan est réalisé 1 mois avant la fin de l'accompagnement, en la présence des personnes signataires du contrat. Il porte sur l'ensemble des actions prévues dans le cadre du projet d'accompagnement et sur les propositions qui en découlent. Il est transmis au service Enfance Famille du Conseil Général.

A titre indicatif, le prévisionnel du marché pour l'année 2018 était établi sur la base de l'activité réalisée dans le cadre du précédent marché soit **182 mesures de 6 mois** pour l'ensemble du département avec cette répartition :

- Lot n° 1 : Pays du Trégor Goëlo : .....32 mesures
- Lot n° 2 : Pays de Guingamp : .....40 mesures
- Lot n° 3 : Pays du Centre Ouest Bretagne et du Centre Bretagne : .....18 mesures
- Lot n° 4 : Pays de Saint-Brieuc : .....47 mesures
- Lot n° 5 : Pays de Dinan : .....45 mesures

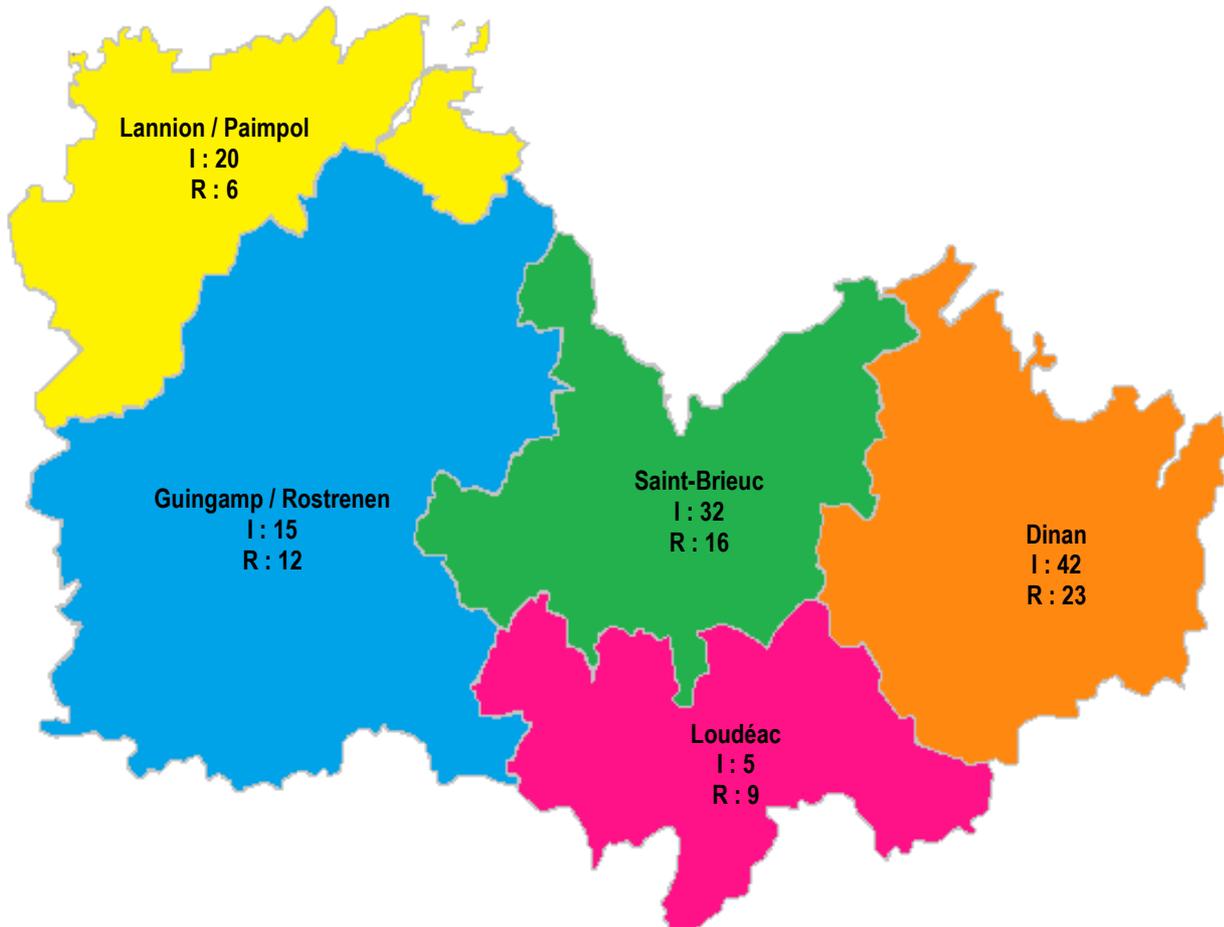
Pour rappel, la mesure AESF est prescrite par un travailleur social du département et notifiée au mandataire ADALEA par le responsable enfance Famille de la MDD concernée. La mise en œuvre de la mesure n'est activée qu'après signature du contrat par la famille, le référent de la MDD et la professionnelle CESF chargée de mettre en œuvre la mesure. Le contrat est transmis à la direction enfance famille, un bon de commande est alors envoyé au mandataire permettant d'enclencher le règlement à l'issue de la mesure.

#### **Les chiffres clés pour 2018**

- **114 mesures initiales notifiées.**
- **196 enfants concernés par ces nouvelles mesures.**
- **67 mesures notifiées en renouvellement**
- **58.7% des prescriptions concernent des familles monoparentales**
- **Une baisse des prescriptions de familles nombreuses (3 enfants et +) cette année (12% des prescriptions contre 23% en 2017)**
- **63% des demandes de renouvellements concernent la gestion budgétaire et administrative.**

## 2. DESCRIPTIFS DES MESURES NOTIFIEES AU 31 DECEMBRE 2018

*Cartographie des notifications reçues 2018 par territoire MDD : I = mesure Initiale / R = Renouvellement*



### 2.1. Descriptif des mesures initiales prescrites

Pays MDD	Mesure initiale				
	Signées	Annulée	En attente de signature	Total	%
Loudéac	5	(-)	-	5	4.5%
Guingamp/Rostrenen	15	(-)	-	15	13%
Saint Brieuc	27	2	3	32	28%
Dinan	30	4	8	42	37%
Lannion / Paimpol	15	2	3	20	17.5%
Département	92	8	14	114	100%

### 2.1.1. Composition familiale (demandes initiales signées)

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen		Lannion Paimpol		Loudéac		Saint Briec		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Isolé(e) + 1 enfant	7	7.61	5	5.43	1	1.09	1	1.09	4	4.35	18	19.57
Isolé(e) + 2 enfants	7	7.61	2	2.17	4	4.35	0	0	7	7.61	20	21.74
Isolé(e) + 3 enfants	4	4.35	2	2.17	1	1.09	1	1.09	3	3.26	11	11.96
Isolé(e) + 4 enfants	3	3.26	1	1.09	1	1.09	0	0	0	0	5	5.43
Couple + 1 enfant	3	3.26	1	1.09	3	3.26	2	2.17	6	6.52	15	16.30
Couple + 2 enfants	4	4.35	2	2.17	1	1.09	1	1.09	4	4.35	12	13.04
Couple + 3 enfants	0	0	1	1.09	1	1.09	0	0	1	1.09	3	3.26
Couple + 4 enfants	2	2.17	1	1.09	3	3.26	0	0	2	2.17	8	8.70
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>32.61</b>	<b>15</b>	<b>16.30</b>	<b>15</b>	<b>16.30</b>	<b>5</b>	<b>5.43</b>	<b>27</b>	<b>29.35</b>	<b>92</b>	<b>100</b>

- Les familles monoparentales représentent près de 59% des ménages accompagnés (contre 70% en 2017).
- Une baisse des demandes pour les familles nombreuses (3 enfants et +) cette année qui représentent 12% des ménages contre plus de 23% en 2017 (0 prescription à Loudéac).

### 2.1.2. Ages et répartitions enfants / adultes (demandes initiales signées)

#### ➤ Les enfants

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen		Lannion Paimpol		Loudéac		Saint Briec		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
De 0 à 3 ans	7	3,57%	3	1,53%	5	2,55%	2	1,03%	11	5,62%	28	14,29%
de 4 à 10 ans	30	15,31%	17	8,67%	13	6,63%	4	2,04%	20	10,20%	84	42,86%
de 11 à 18 ans	15	7,65%	9	4,59%	20	10,20%	2	1,03%	20	10,20%	66	33,67%
Jeune majeur	11	5,62%	2	1,01%	3	1,52%	0	0,00%	2	1,02%	18	9,18%
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>32,15%</b>	<b>31</b>	<b>15,80%</b>	<b>41</b>	<b>20,90%</b>	<b>8</b>	<b>4,10%</b>	<b>53</b>	<b>27,04%</b>	<b>196</b>	<b>100,00%</b>

\* Non renseigné : âge des enfants non renseigné donc non pris en compte dans le calcul des pourcentages.

Pour les **196 enfants** dont les âges ont été indiqués :

- Les moins de trois ans ne représentent que 14.29% des enfants (23.6%) en 2017.
- Les 4/10 ans représentent près de 43% des enfants.
- Les jeunes majeurs représentent 9% des enfants accompagnés.

➤ Les adultes

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen		Lannion Paimpol		Loudéac		Saint Brieuc		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
18 à 25 ans	4	3.18	3	2.38	3	2.38	0	0	5	3.96	15	11.91
26 à 39 ans	15	11.90	14	11.12	10	7.94	2	1.60	19	15.08	60	47.64
40 à 59 ans	16	12.69	3	2.38	10	7.94	6	4.75	15	11.90	50	39.65
60 ans ou plus	1	0.80	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0.80
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>28.57</b>	<b>20</b>	<b>15.88</b>	<b>23</b>	<b>18.26</b>	<b>8</b>	<b>6.35</b>	<b>39</b>	<b>30.94</b>	<b>126</b>	<b>100</b>

\* Non renseigné : âge des adultes non renseigné donc non pris en compte dans le calcul des pourcentages

On retrouve **126 adultes** dont **82 femmes** et **44 hommes**.

- 12% de parents de moins de 25 ans (15% en 2017 et 18% en 2016) On observe une baisse de 15% de ce public dans les mesures du secteur de Saint-Brieuc.
- Une augmentation de 10% des parents âgés entre 40 et 59 ans (39% contre 29% en 2017)
- 1 seul ménage de 60 ans ou plus accompagné cette année (territoire de Dinan)

### 2.1.3. Nature des ressources (demandes initiales signées)

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen		Lannion Paimpol		Loudéac		Saint Brieuc		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Nature des ressources												
RSA	6	6.53	3	3.26	1	1.08	1	1.08	4	4.35	15	16.30
RSA + salaire	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
AAH	1	1.08	1	1.08	(-)	(-)	1	1.08	2	2.19	5	5.43
Pension invalidité	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
Chômage indemnisé	4	4.35	2	2.17	3	3.26	(-)	(-)	2	2.18	11	11.96
Prestations familiales	8	8.69	6	6.52	5	5.44	(-)	(-)	5	5.44	24	26.09
Indemnités de stage	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
Indemnités journalières	2	2.17	(-)	(-)	(-)	(-)	1	1.09	2	2.17	5	5.43
Salaire	5	5.44	3	3.26	5	5.43	2	2.17	12	13.05	27	29.35
Sans ressources	1	1.08	(-)	(-)	1	1.09	(-)	(-)	(-)	(-)	2	2.17
Retraite	1	1.09	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	1	1.09
Autres Ressources	2.	2.17	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	2	2.17
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>32.60</b>	<b>15</b>	<b>16.30</b>	<b>15</b>	<b>16.30</b>	<b>5</b>	<b>5.45</b>	<b>27</b>	<b>29.35</b>	<b>92</b>	<b>100</b>

\* Les Non renseignés sur la demande ne sont pas pris en compte dans le calcul des pourcentages

- 41% des ménages perçoivent des revenus liés au travail ou à la formation contre 47% en 2017. 47% des ménages perçoivent un salaire, des IJ ou l'ARE (61% en 2017).
- Seulement 16% des ménages perçoivent le RSA (32% en 2017).
- 2 ménages sont sans ressources (1 sur le territoire de Dinan et 1 sur Lannion).

### 2.1.4. Montant des ressources (demandes initiales)

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen		Lannion Paimpol		Loudéac		Saint Briec		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Sans ressource	1	3.33	0	0	1	6.67	0	0	0	0	2	2.17
< 300€	1	3.33	1	6.67	0	0	0	0	2	7.41	4	4.35
De 300 à 599€	3	10	2	13.33	1	6.67	0	0	1	3.70	7	7.61
De 600 à 999€	5	16.67	3	20	2	13.33	0	0	4	14.81	14	15.22
De 1 000 à 1 499€	10	33.33	2	13.33	3	20	1	20	9	33.33	25	27.17
De 1 500 à 1 999€	6	20	3	20	4	26.67	3	60	5	18.52	21	22.83
De 2 000 à 2 499€	1	3.33	2	13.33	4	26.67	1	20	3	11.11	11	11.96
De 2 500 à 2 999€	3	10	2	13.33	0	0	0	0	2	7.41	7	7.61
> 3 000€	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3.70	1	1.09
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>100</b>	<b>15</b>	<b>100</b>	<b>15</b>	<b>100</b>	<b>5</b>	<b>100</b>	<b>27</b>	<b>100</b>	<b>92</b>	<b>100</b>

\* Les Non renseignés sur la demande ne sont pas pris en compte dans le calcul des pourcentages

- Plus de 14 % des ménages perçoivent moins de 600 euros. (8 % en 2017).
- 21% des ménages perçoivent des ressources supérieures à 2 000 € contre 14% en 2017.
- 46 % des ménages perçoivent entre 1000 et 1999 euros.

### 2.1.5. Les motifs d'intervention

L'intervention du CESF a pour objectifs :

- De comprendre, avec la famille, la nature des difficultés rencontrées au niveau budgétaire ;
- D'affiner l'évaluation des conditions matérielles de vie des enfants et de la famille ;
- De l'aider à prendre conscience de son fonctionnement quant à son mode de gestion budgétaire et à repérer les conséquences de ses choix budgétaires sur la vie familiale ou sur les relations au sein de la famille ;
- D'élaborer ensemble des priorités budgétaires et/ou favoriser des projets visant notamment à assurer ou à améliorer la prise en compte des besoins de l'enfant, dans le respect des choix parentaux ;
- D'anticiper des dépenses imprévues lorsque la nature des revenus de la famille le permet, ou d'intégrer la diminution des ressources suite à un changement de situation ;
- D'organiser avec la famille la gestion de son budget ;
- D'enrayer un dysfonctionnement dans la gestion des ressources familiales ;
- De mobiliser et valoriser les compétences et les potentialités de la famille ;
- D'aider la famille à retrouver une autonomie budgétaire qui permette de garantir la prise en compte des besoins de l'enfant, de favoriser des projets.

Pour ce faire une trame de projet a été construite sur 3 axes principaux pouvant être travaillés et servant de base à l'élaboration du contrat d'accompagnement :

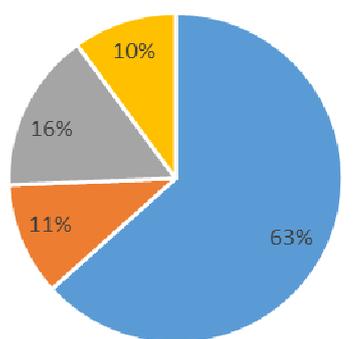
- 1) La gestion budgétaire et administrative
- 2) La vie quotidienne
- 3) La vie sociale, l'environnement, la scolarité

## Tableau des différents motifs d'intervention par territoire (pour les mesures initiales réalisées)

Ce tableau se base sur les demandes formulées par le référent social prescripteur. Une demande d'intervention pouvant avoir différents motifs d'intervention.

		Dinan	Guingamp Rostrenen	Lannion Paimpol	Loudéac	Saint Briec	Total
<b>Gestion budgétaire et administrative</b>	Gestion budgétaire	25	12	12	5	26	80
	Gestion administrative	8	7	9	5	13	42
	Ouverture de droits	1	3	4	1	1	10
	Gestion des achats pour les enfants	5	2	0	1	10	18
	Apurement des dettes	5	2	2	1	5	15
	Surendettement	3	3	3	0	3	12
	<b>Sous total Gestion budgétaire et administrative</b>	<b>47</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>13</b>	<b>58</b>	<b>177</b>
<b>Vie quotidienne</b>	Aménagement du logement	1	0	0	0	3	4
	Utilisation des espaces	0	0	0	0	0	0
	Utilisation des appareils	1	0	0	0	0	1
	Entretien du logement, des équipements, du linge	0	0	0	0	0	0
	Changement de logement	11	4	2	1	5	23
	Prévention des risques domestiques	0	0	0	0	0	0
	Alimentation	1	0	0	0	0	1
	Santé	1	0	1	0	1	3
<b>Sous total Vie quotidienne</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>32</b>	
<b>Vie sociale Environnement Scolarité</b>	Repérage et utilisation des équipements sociaux	1	0	0	0	0	1
	Repérage et utilisation des équipements et service de la ville	0	0	0	0	1	1
	Scolarité	1	1	2	0	1	5
	Cantine/garderie	0	1	0	1	1	3
	Aide aux devoirs	0	0	0	0	0	0
	Accès activités/sports/loisirs	6	4	5	2	8	25
	Projet vacances	1	1	2	2	1	7
	Transports/mobilité	0	0	1	0	0	1
	<b>Sous total Vie sociale / Environnement / Scolarité</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>43</b>
Autre :	9	4	6	0	10	29	
<b>Sous total Autre</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>29</b>	
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>44</b>	<b>49</b>	<b>19</b>	<b>89</b>	<b>281</b>	

## répartition des demandes par domaines d'intervention



- gestion budgétaire et administrative
- vie quotidienne
- vie sociale environnement scolarité
- autres

- Les motifs principaux d'intervention quel que soit le territoire concerne toujours la gestion administrative et budgétaire mais est en baisse, 63 % contre 71 % en 2017.
- En revanche la vie sociale/ Environnement et scolarité a été beaucoup plus à l'origine des demandes avec 9% des demandes concernés par l'accès aux sport/loisirs. La scolarité et/ou la cantine sont également dans plusieurs demandes de prescripteurs.
- L'accompagnement autour de dettes (dossier de surendettement ou apurement) concerne 10% des ménages.
- Les motifs d'intervention « autres » peuvent être diverses, notamment en cas de problématiques liées à un parcours migratoire, pratique de la langue ou encore à une situation logement précaire (expulsion en cours).

## 2.2. Descriptif des renouvellements entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018

Pays MDD	Mesure renouvelée				
	Signées	Annulée	En attente de signature	Total	%
Loudéac	8	-	1	9	13.63%
Guingamp/Rostrenen	12	-	-	12	18.18%
Saint Brieuc	14	1	1	16	24.25%
Dinan	21	2	-	23	34.84%
Lannion/Paimpol	3	-	3	6	9.10%
Département	58	3	5	66	100%

**66 demandes de renouvellement** ont été effectuées en 2018. Sur ces 66 prescriptions, 5 étaient en attente de signature au 31.12.18 et 3 ont été annulées avec les ménages.

### 2.2.1. Les motifs d'intervention

**Tableau des différents motifs d'intervention par territoire (pour les renouvellements réalisés)**

Ce tableau se base sur les demandes formulées par le référent social prescripteur. Une demande d'intervention pouvant avoir différents motifs d'intervention.

		Dinan	Guingamp Rostrenen	Lannion Paimpol	Loudéac	Saint Briec	Total
<b>Gestion budgétaire et administrative</b>	Gestion budgétaire	17	10	5	7	16	55
	Gestion administrative	8	8	3	5	15	39
	Ouverture de droits	2	1	1	2	5	11
	Gestion des achats pour les enfants	2	3	0	2	3	10
	Apurement des dettes	4	1	1	1	0	7
	Surendettement	4	1	2	1	2	10
	<b>Sous total Gestion budgétaire et administrative</b>	<b>37</b>	<b>24</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>41</b>	<b>132</b>
<b>Vie quotidienne</b>	Aménagement du logement	0	0	0		0	0
	Utilisation des espaces	0	0	0	0	0	0
	Utilisation des appareils	1	0	0	0	0	1
	Entretien du logement, des équipements, du linge	0	0	0	1	0	1
	Changement de logement	7	0	1	3	2	13
	Prévention des risques domestiques	0	0	0	0	0	0
	Alimentation	0	0	0	0	0	0
	Santé	3	0	0	1	2	6
	<b>Sous total Vie quotidienne</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>21</b>
<b>Vie sociale Environnement Scolarité</b>	Repérage et utilisation des équipements sociaux	0	0	0	0	1	1
	Repérage et utilisation des équipements et service de la ville	0	0	0	0	0	0
	Scolarité	0	2	1	0	0	3
	Cantine/garderie	0	1	0	1	1	3
	Aide aux devoirs	0	1	0	0	0	1
	Accès activités/sports/loisirs	4	3	4	5	4	20
	Projet vacances	0	1	1	2	0	4
	Transports/mobilité	0	0	1	1	0	2
	<b>Sous total Vie sociale / Environnement / Scolarité</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>34</b>
Autre :	13	1	2	2	5	23	
<b>Sous total Autre</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>23</b>	
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>33</b>	<b>22</b>	<b>34</b>	<b>56</b>	<b>210</b>	

- Les objectifs en lien avec la gestion budgétaire et administrative concernent encore la majorité des demandes (63%), il s'agit de consolider le travail entrepris.
- Cette année, il y a une augmentation de 3% du travail autour de la vie sociale, de l'environnement et de la scolarité (16% en 2018 contre 13% en 2017). Souvent cet objectif concerne l'accès aux activités et loisirs et est travaillé durablement après avoir traité les aspects plus urgents autour des besoins de l'enfant (se loger, se nourrir...). Il est intéressant de voir que cet aspect est de plus en plus demandé par les ménages qui font l'objet d'un renouvellement.

### 2.3. Descriptif des bilans de fin de mesure entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018

47 mesures ont pris fin en 2018.

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen		Lannion Paimpol		Loudéac		Saint Briec		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Annulation	-	-	-	-	-	-	-	-	1	7.6%	1	2.12%
Refus du renouvellement par le Conseil Départemental	1	5%	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2.12%
Fin de mesure	20	95%	6	100%	4	100%	3	100%	11	84.7%	44	93.64%
Changement Orientation*	-	-	-	-	-	-	-	-	1	7.6%	1	2.12%
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>100%</b>	<b>6</b>	<b>100%</b>	<b>4</b>	<b>100%</b>	<b>3</b>	<b>100%</b>	<b>13</b>	<b>100%</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>
<b>Dont orientation vers une autre mesure spécifique :</b>												
Orientations	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
MJAGBF	1		1		-		1		2		5	
MASP	-		-		-		-		-		-	
AED AEMO	1		-		-		-		2		3	
ASRL / ASLL	1		-		-		-		1		2	
protection des majeurs	-		-		-		-		-		-	
Centre maternel	-		-		-		-		-		-	

\* orientation vers des interventions TISF

Sur les 47 mesures ayant pris fin en 2018, 10 ont nécessité une orientation vers une autre mesure spécifique soit près de 22% :

- 5 MJAGBF ( dont 2 à Saint-Briec)
- 3 mesures AED/AEMO ( dont 2 à Saint-briec)
- 2 mesures ASRL/ASLL

### 2.4. Les actions collectives

Il est prévu, dans le cadre de la mesure AESF, la mise en œuvre d'actions collectives sur le secteur où réside la famille en lien avec la MDD. Ces actions collectives sont construites sur des thématiques en relation avec les difficultés rencontrées par les familles : comment acquérir des outils pour gérer son budget, comment réduire les factures énergétiques, comment avoir une alimentation équilibrée, une bonne hygiène de vie...

Lors de la demande AESF, la famille a la possibilité de faire savoir si elle souhaite, ou pas, bénéficier de ces temps de formation.

En 2018 sur les 114 demandes initiales :

- 10 familles souhaitaient bénéficier des actions collectives
- 71 cochaient ne pas vouloir en bénéficier,
- 33 dossiers ne comportaient pas de réponse.

**Le détail de ces actions par territoire est précisé dans les Focus ci-après :**

### 3. FOCUS territoires

Les réalités de territoires nous conduisent chaque année à présenter un comparatif de quelques chiffres et des éléments qualitatifs par territoire MdD.



#### FOCUS TERRITOIRE DINAN

	2017	2018
<b>Mesure Initiale</b>		
Signée	26	30
Annulée	3	4
En attente signature	2	8
Sous total	31	42
<b>Renouvellement</b>		
Signées	17	21
Annulée	0	2
En attente signature	0	0
Sous total	17	23
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>65</b>

Nombre d'enfants	2017	2018
Mesures Initiales	54	63

Le niveau de prescription des mesures initiales a augmenté de 16% en un an.

Les renouvellements ont doublé depuis 2016, mais connaissent un ralentissement depuis plusieurs mois, les objectifs ont été atteints pendant les 6 mois.

Age des enfants	2017		2018	
	Nb	%	Nb	%
De 0 à 3 ans	9	16.7	7	11.10
de 4 à 10 ans	21	38.9	30	47.62
de 11 à 18 ans	21	38.9	15	23.81
Jeune majeur	3	5.5	11	17.47

Nature des ressources	2017		2018	
	Nbre	%	Nbre	%
Salaire	6	20	5	16.66
RSA	7	23.3	6	20
RSA majoré	-	-		
Chômage indemnisé	4	13.4	4	13.34
Indemnités journalières	-	-	2	6.66
AAH	3	10	1	3.34
Pension invalidité	2	6.7	0	
Prestations familiales	3	10	8	26.66
Indemnités de stage	1	3.3	0	
Sans ressources	3	10	1	3.34
Retraite	1	3.3	1	3.34
Autres Ressources			2	6.66

Le pourcentage des chômeurs indemnisés est identique à celui de 2017. Un quart des ménages vivent des prestations familiales, ils étaient 10 % en 2017.

## Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures

		2017	%	2018	%
<b>Gestion budgétaire et administrative</b>	Gestion budgétaire	21	66%	25	84%
	Gestion administrative/ouverture de droits	20	65%	9	30%
	Gestion des achats pour les enfants	3	10%	5	17%
	Apurement des dettes/surendettement	9	29%	8	27%
<b>Vie quotidienne</b>	Aménagement/utilisation du logement	-	-	2	7%
	Entretien du logement, des équipements, du linge	-	-		
	Changement de logement	13	42%	11	37%
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	2	6%	2	7%
<b>Vie sociale Environnement Scolarité</b>	Repérage et utilisation des équipements et services	-	-	1	4%
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	-	-	1	4%
	Accès activités/sports/loisirs :vacances	4	13%	7	24%
	Transports/mobilité	-	-		

- La gestion administrative n'est pas toujours signalée par le prescripteur et la famille lors de la demande AESF. Cependant, cette problématique va de pair avec la problématique budgétaire et doit être traitée dans le même temps. Dans les faits, le pourcentage de cette question équivaut sensiblement à celui lié au budget.
- Il y a des situations complexes, notamment avec des violences au sein du couple. En début de mesure, les CESF peuvent recevoir des confidences pas faciles à porter. Il est essentiel d'échanger avec l'assistante sociale référente pour lui transmettre les informations, ne pas rester seul/e avec ces « secrets », rechercher des solutions pour traiter ces situations, notamment dans le cadre de la protection de l'enfance. Ces échanges se déroulent également avec les autres professionnels du service afin de débriefer et « alléger » la charge émotionnelle reçue. Enfin, la CESF doit préciser à la famille que ses compétences ne lui permettent pas d'apporter de l'aide à une situation psychologique compliquée, et doit orienter vers un partenaire compétent.
- Les dossiers BDF sont arrivés par vague en 2018 avec une accalmie en été et une reprise en fin d'année.
- Les fins de mesures sont en grande majorité positives, avec une satisfaction partagée par les familles, l'assistante sociale référente et la CESF.



Mme A, bénéficiaire du RSA, vit avec son conjoint et ses 3 enfants âgés de 8, 5 et 4 ans dans un logement social avec 3 chambres. Elle reçoit ses 2 filles aînées le WE et la moitié des vacances. Suite à des violences conjugales Mme a quitté le logement familial avec ses enfants pour s'installer chez ses parents de façon provisoire.

### ■ Témoignage du ménage :

*« La mesure m'a permis de trouver un nouveau logement et protéger ma famille. L'appartement est plus grand que l'ancien et mon fils à sa propre chambre » Depuis que nous y sommes les enfants sont plus épanouis, il n'est plus renfermé sur lui-même, il est souriant et je n'ai plus de remarques à l'école sur son comportement. J'étais réticente à mettre en place cet accompagnement, mais je ne regrette pas car ça m'a permis de me retrouver, de maintenir les enfants dans leur école et de les inscrire à des activités extra-scolaires qui leur plaisent (danse et chant). Maintenant que nous avons de l'espace, nous prenons un temps tous les soirs pour danser ensemble dans le salon. »*

■ **Témoignage de la CESF :**

*« Mme A s'est mobilisée dans la mesure, elle a effectué ses démarches de façon autonome, a écouté les conseils de la CESF et su protéger et prioriser les besoins de ses enfants. L'accès à un nouveau logement, dans le cadre d'une mutation, a permis à la famille de trouver un climat plus rassurant tout en restant proche de l'école des enfants. Mme l'a investi très rapidement et chacun y a trouvé son espace. Les enfants sont plus sereins et peuvent s'épanouir dans ce nouveau cadre de vie. L'ouverture des droits aux prestations sociales et familiales permettent à Mme de gérer au mieux son budget. Ainsi, elle a pu inscrire chacun des enfants dans une activité de son choix (chant et danse). »*

■ **Témoignage du travailleur social référent :**

*« La demande de MAESF a été faite après un épisode de violence conjugale pour aider Madame à concrétiser son projet de séparation. La mesure signée en février 2018 a été bien investie par Madame. Les nouveaux droits de Madame ont été ouverts : RSA, APL, ASF.*

*En juillet 2018 un nouveau logement a été attribué à Madame, qui a pu alors acter la séparation en déménageant dans un appartement T4 tout proche de l'ancien domicile et de l'école.*

*Les ressources ont permis à Madame d'inscrire ses trois enfants à des activités extra-scolaires : chant et danse. La CESF en charge de la MAESF a accompagné Madame sur le chemin de la reprise de confiance en soi, indispensable pour parvenir à une séparation souhaitable pour la protection des 3 enfants. La situation familiale s'est stabilisée. Madame a gagné en autonomie, elle sait prioriser les dépenses dans l'intérêt des enfants. Elle a su conserver un lien avec le père de ses enfants sans se mettre en danger. En résumé la MAESF a été un outil de prévention incontestable. »*



**Atelier Collectif**

Un atelier « Comment maîtriser ses consommations énergétiques » a été réalisé aux moyens de jeux éducatifs, quizz et fiche de renseignement à remplir par les ménages.

Les objectifs étaient de :

- Sensibiliser les familles à connaître leur fonctionnement, leur mode de chauffage, leur consommation d'eau
- Conseiller les familles sur les moyens de réduire ses consommations et donc ses factures ;

3 ménages et un propriétaire ont participé à l'atelier qui a eu lieu dans une ambiance conviviale. D'autres ateliers sur la même thématique sont en perspectives.



	2017	2018
<b>Mesure Initiale</b>		
Signée	14	15
Annulée	1	0
En attente signature	3	0
Sous total	18	15
<b>Renouvellement</b>		
Signées	19	12
Annulée	0	0
En attente signature	1	0
Sous total	20	12
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>27</b>

Nombre d'enfants	2017	2018
Mesures initiales	41	31

Composition familiale		2017		2018	
		Nb	%	Nb	%
Isolé(e)	1 et 2 enfant	7	38,8%	7	46.66
	3 enfants et+	4	22,2%	3	20
Couple	1 et 2 enfants	5	27,8%	3	20
	3 enfants et +	2	11,1%	2	13.34

Le nombre de mesures initiales signées est sensiblement le même qu'en 2017 mais les renouvellements demandés ont été moins nombreux.

Les familles monoparentales sont toujours très représentées et 7 familles ont entre 1 et 2 enfants.

A noter que le nombre d'enfants accompagnés dans le cadre des mesures initiales est moindre en comparaison à 2017 (31 contre 41).

Age des enfants	2017		2018	
	Nb	%	Nb	%
De 0 à 3 ans	8	19,5	3	9.70
de 4 à 10 ans	19	46,4	17	54.80
de 11 à 18 ans	13	31,7	9	29
Jeune majeur	1	2,4	2	6.50

Plus de la moitié des enfants concernés par l'AESF a entre 4 et 10 ans.

En 2018, Il y a une forte diminution du nombre d'enfants de 0 à 3 ans par rapport à 2017. En revanche il y a deux fois plus de jeunes majeurs en 2018.

		2017	%	2018	%
<b>Gestion budgétaire et administrative</b>	Gestion budgétaire	16	89%	12	80%
	Gestion administrative/ouverture de droits	13	72%	10	67%
	Gestion des achats pour les enfants	4	22%	2	14%
	Apurement des dettes/surendettement	3	17%	5	34%
<b>Vie quotidienne</b>	Aménagement/utilisation du logement	0	-	-	-
	Entretien du logement, des équipements, du linge	1	6%	-	-
	Changement de logement	2	12%	4	27%
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	1	6%	-	-
<b>Vie sociale Environnement Scolarité</b>	Repérage et utilisation des équipements et services	0	-	-	-
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	2	12%	2	14%
	Accès activités/sports/loisirs :vacances	3	17%	5	34%
	Transports/mobilité	1	6%	-	-

- Comme en 2017, le motif principal d'intervention concerne la gestion budgétaire (80% des ménages). En revanche, nous notons qu'en 2018, l'apurement des dettes et le surendettement sont des thématiques sur lesquelles les CESF interviennent de plus en plus.
- La gestion administrative et l'ouverture de droit sont aussi, des difficultés prégnantes chez les ménages sur lesquelles il est nécessaire d'intervenir.
- Par ailleurs, nous notons que l'accompagnement des ménages dans une démarche de relogement est plus important, tout comme l'intervention dans le cadre des activités de loisirs et des vacances (1/3 des mesures), montrant aussi par-là que l'objectif de l'AESF est sans doute mieux repéré par les ménages que par les travailleurs sociaux à l'origine des demandes.
- A ce titre, il est aussi important de souligner que le travail de coordination est important pour travailler les différents aspects de la vie familiale : les services des impôts, la CAF, les associations caritatives, la CPAM, les mairies, les banques, les infirmiers des MDD, les associations liées à l'emploi, les écoles et centres sociaux, la PMI.



Madame et monsieur sont en couple, ils ont 3 enfants de 12, 8 et 4 ans. Le plus jeune est atteint d'autisme. Madame rencontre des soucis de santé handicapant, elle n'a plus d'emploi. Monsieur cumule des CDD. La famille a des difficultés financières.

Les objectifs de la mesure AESF étaient de stabiliser la gestion budgétaire et de rénover la maison pour permettre aux enfants d'avoir leur propre chambre.

■ **Témoignage du ménage :**

« La mesure m'a beaucoup soutenue. Ça m'a permis de déposer un dossier de surendettement et de mieux gérer mon budget. J'ai pu demander des subventions au CDHAT et aux compagnons bâtisseurs pour effectuer les travaux dans notre maison. »

■ **Témoignage du référent AESF :**

« La situation familiale était tendue car Monsieur ne voulait pas perdre sa maison dont il est le seul propriétaire. L'accompagnement a permis le dépôt d'un dossier de surendettement qui a été orienté vers un réaménagement des dettes et éviter ainsi la vente de la maison. Le climat familial est donc plus serein. De plus des démarches sont en cours pour améliorer les conditions de logement. »

■ **Témoignage de l'assistante sociale de la MDD :**

*« La mesure a permis de soutenir le couple dans la gestion du budget et par rapport au logement. La situation s'est nettement améliorée ce qui engendre moins de tension dans le couple et ce qui est bénéfique pour le bien-être des enfants. »*



**Atelier Collectif**

A compter du 1<sup>er</sup> Août 2018, l'AMISEP a repris l'activité et les salariés du Comité Local pour le Logement de Guingamp. Ce changement associatif a demandé aux équipes de s'adapter à une nouvelle organisation. Si ces changements n'ont pas eu d'impacts sur les accompagnements individuels exercés auprès des familles, ils n'ont cependant pas permis aux Conseillères d'organiser d'ateliers collectifs. Les familles ont toutefois été orientées vers les services de proximité et notamment le centre social de Guingamp, notamment sur la période de Noël où des animations en direction des enfants et leur famille étaient proposées.



## FOCUS TERRITOIRE LANNION/PAIMPOL

	2017	2018
<b>Mesure Initiale</b>		
Signée	10	15
Annulée	1	2
En attente signature	4	3
Sous total	15	20
<b>Renouvellement</b>		
Signées	17	3
Annulée	3	
En attente signature	1	3
Sous total	21	6
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>26</b>

Nombre d'enfants	2017	2018
mesures initiales	28	41

Malgré un maintien du nombre de mesures initiales, on observe une hausse du nombre d'enfants bénéficiaires des mesures AESF, 41 en 2018 contre 28 en 2017.

On observe une diminution des renouvellements : 17 signés en 2017 contre 3 en 2018.

Ce constat peut être mis en lien avec le fait que l'objectif de prévention des mesures est mieux repéré ou nécessitent des orientations plus adaptées aux besoins : MJAGBF ou mesure éducative.

Le nombre d'enfants accompagnés dans le cadre de l'AESF est en augmentation : 41 contre 28 en 2017.

Composition familiale		2017		2018	
		Nb	%	Nb	%
Isolé(e)	1 et 2 enfant	9	60%	5	33.33
	3 enfants et+	2	13.3%	2	13.33
Couple	1 et 2 enfants	3	20%	4	26.67
	3 enfants et +	1	0.7%	4	26.67

Il est noté une baisse du nombre de ménages parents d'enfants de moins de 3 ans.

En parallèle, il est noté une hausse du nombre de parents avec 3 enfants et plus. L'augmentation du nombre de famille nombreuse implique un travail plus conséquent, avec de multiples objectifs correspondant au parcours de chaque enfant (Scolarité, loisirs, apprentissages, sociabilité). Le travail en partenariat doit alors être développé auprès de ces familles pour pouvoir répondre aux besoins de chaque membre de la famille.

On observe un maintien du nombre d'enfants de 0 à 3 ans et une hausse du nombre d'enfants de 11 à 18 ans. La tranche d'âge des 11/18 ans demande au référent AESF d'accompagner les parents dans leurs fonctions parentales auprès des adolescents et d'axer ses interventions autour de la question éducative plus systématique.

Age des enfants	2017		2018	
	Nb	%	Nb	%
De 0 à 3 ans	5	17.8%	5	12.20
de 4 à 10 ans	11	39.3%	13	31.70
de 11 à 18 ans	11	39.3%	20	48.80
Jeune majeur	1	3.6%	3	7.30

Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures :

		2017	%	2018	%
<b>Gestion budgétaire et administrative</b>	Gestion budgétaire	12	80%	12	80%
	Gestion administrative/ouverture de droits	9	60%	13	87%
	Gestion des achats pour les enfants	2	13%	-	-
	Apurement des dettes/surendettement	4	27%	5	34%
<b>Vie quotidienne</b>	Aménagement/utilisation du logement	-	-	-	-
	Entretien du logement, des équipements, du linge	-	-	-	-
	Changement de logement	6	40%	2	14%
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	2	13%	1	7%
<b>Vie sociale Environnement Scolarité</b>	Repérage et utilisation des équipements et services	-	-	-	-
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	5	33%	2	14%
	Accès activités/sports/loisirs :vacances	-	-	7	47%
	Transports/mobilité	-	-	1	7%

- L'accompagnement est cette année principalement axé sur la gestion administrative et l'ouverture des droits. On remarque une hausse de 27% concernant la gestion administrative et l'ouverture des droits, on peut supposer que cette hausse est liée à l'augmentation du nombre de familles étrangères accompagnées sur le territoire. Le manque de compréhension des documents et des démarches administratives implique au référent AESF d'être vigilant à l'ouverture et au maintien des droits.
- La gestion des situations de surendettement prend une part importante dans l'accompagnement AESF. Le travail budgétaire et l'apurement des dettes est le point de départ permettant d'assainir la situation pour ensuite s'ouvrir sur d'autres objectifs. Tant que la situation financière n'est pas rétablie, il est difficile d'impliquer la famille dans d'autres projets.
- L'accompagnement à la vie sociale et aux loisirs est un axe de travail important et qui reste en progression. Cette année, plus de départs en vacances se sont organisés et ont permis d'offrir une ouverture vers l'extérieur et de créer ou maintenir des liens familiaux. Certaines familles ne sont parfois jamais parties en vacances. Ces projets permettent temporairement aux familles de sortir de leur contexte de vie parfois difficile.



Cet accompagnement en économie sociale et familiale concerne une famille nombreuse qui rencontre des difficultés de gestion budgétaire pouvant notamment s'expliquer par un manque de communication dans le couple et des priorisations de dépenses différentes. Monsieur perçoit un salaire et Madame perçoit les prestations familiales. Jusqu'à la mesure AESF Monsieur avait la gestion du budget. La finalité de la mesure était de rétablir un équilibre budgétaire et d'apporter des conseils dans la gestion du budget afin d'améliorer le quotidien de la famille.

La mesure a fait l'objet d'un renouvellement et a donc eu une durée totale d'un an.

#### ■ **Témoignage du ménage :**

« L'accompagnement AESF nous a permis d'avoir des conseils pour gérer notre argent et d'avoir des réflexes pour mieux gérer nos dépenses et payer nos factures ». « Depuis Madame a un compte bancaire, et on s'est réparti les charges, Madame a gagné en autonomie ». « Maintenant, on arrive à échanger sur les questions d'argent et cela rend meilleurs les relations familiales ».

■ **Témoignage de l'Assistante Sociale**

*« Le couple a su se saisir de l'accompagnement AESF et ne sollicite plus le service social de secteur aussi régulièrement. L'accompagnement ne se fait plus dans l'urgence, et la situation financière apparait stabilisée. »*

■ **Témoignage de la référente AESF**

*« Madame a su se saisir des conseils apportés par le référent AESF pour la gestion administrative et budgétaire. Madame a une plus grande confiance en elle et a su montrer une autonomie dans la réalisation des démarches. Le rythme régulier des visites à domicile a permis à Madame de s'approprier des techniques de gestion budgétaire sur le long terme et d'acquérir une autonomie dans la gestion de son budget et des démarches. Un lien de confiance a pu s'instaurer entre le référent et la famille notamment Monsieur s'est montré plus coopératif et investit tout au long de la mesure, ce qui a permis d'atteindre les objectifs fixés. Cette finalité permet ainsi d'apaiser le climat conjugal et familial, au bénéfice des enfants.*



**Atelier Collectif**

Dans le cadre d'un projet collectif tourné vers l'accès à la culture et porté par le Centre Social de Lannion, en partenariat avec le CCAS et l'AMISEP, une famille (famille monoparentale avec 1 enfant) a participé à des ateliers peintures proposés au cœur du quartier où ils résident. Cet atelier a permis de réaliser une activité en famille et de tisser des liens de voisinage.



## FOCUS TERRITOIRE LOUDEAC

	2017	2018
<b>Mesure Initiale</b>		
Signée	8	5
Annulée	1	0
En attente signature	2	0
Sous total	11	5
<b>Renouvellement</b>		
Signées	7	8
Annulée	0	0
En attente signature	0	1
Sous total	7	9
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>14</b>

Nombre d'enfants	2017	2018
mesures initiales	22	8

Malgré les informations transmises au sein des MdD, nous observons une baisse dans les prescriptions qui passent de 11 demandes en 2017 à 5 en 2018. Les 5 mesures ont pu être concrétisées.

Le nombre d'enfants accompagnés a lui aussi considérablement baissé. Cela est dû en plus de la baisse de prescriptions, à une baisse de familles nombreuses accompagnées depuis deux ans.

En 2018, 75 % des parents accompagnés ont plus de 40 ans. Ce vieillissement de la population accompagnée peut interroger. Nous n'avons par exemple cette année eut aucune prescription pour les moins de 25 ans.

Age des adultes	2017		2018	
	Nb	%	Nb*	%
De 18 à 25 ans	3	21.4%	-	-
de 26 à 39 ans	9	64.3%	2	25 %
De 40 à 59 ans	2	14.3%	6	75 %
60 ans et +	0	0%	-	-

Nature des ressources	2017		2018	
	Nbre	%	Nbre	%
Salaire	3	27.2%	2	40
RSA	4	36.4%	1	20
RSA majoré	0	0%	-	-
Chômage indemnisé	2	18.2%	-	-
Indemnités journalières	0	0%	1	20
AAH	0	0%	1	20
Pension invalidité	0	0%	-	-
Prestations familiales	2	18.2%	-	-
Indemnités de stage	0	0%	-	-
Sans ressources	0	0%	-	-

2 ménages sur 5 perçoivent un salaire. 1 ménage vit sur des indemnités journalières et 2 ménages vivent grâce à l'AAH ou le RSA.

On observe donc une pluralité de public pouvant avoir besoin de cette mesure sur le territoire.

		2017	%	2018	%
<b>Gestion budgétaire et administrative</b>	Gestion budgétaire	9	82%	5	100 %
	Gestion administrative/ouverture de droits	3	27%	5	100 %
	Gestion des achats pour les enfants	3	27%	1	20 %
	Apurement des dettes/surendettement	1	9%	1	20 %
<b>Vie quotidienne</b>	Aménagement/utilisation du logement	-	-	-	-
	Entretien du logement, des équipements, du linge	1	9%	-	-
	Changement de logement	5	45%	1	20 %
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	1	9%	-	-
<b>Vie sociale Environnement Scolarité</b>	Repérage et utilisation des équipements et services	-	-	-	-
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	3	27%	1	20 %
	Accès activités/sports/loisirs :vacances	4	36%	4	80 %
	Transports/mobilité	2	18%	-	-

- En lien avec la mission de veiller aux besoins matériels de l'enfant, 100% des demandes concernent une aide à la gestion budgétaire et administrative.
- La gestion des achats pour les enfants n'a en revanche fait l'objet que d'une demande dans les prescriptions. Cela signifie que les demandes concernent donc des besoins davantage transversaux à la famille (loyer, courses, énergies, équipement pour la maison...) que des besoins d'achats d'équipement propres aux enfants.
- En revanche, 80% des ménages ont pu aborder et travailler l'accès aux activités, sports, loisirs et/ou vacances. Ce point, qui a pu être négligé dans les demandes les années passées, est aujourd'hui de nouveau exploité par les référents sociaux prescripteurs.
- Une situation a demandé un travail sur une situation de relogement
- Une situation demandait une intervention autour de la scolarité.
- Une situation a demandé un travail autour d'un dossier de surendettement



#### ■ Témoignage du ménage :

« Je suis satisfaite de l'accompagnement AESF. Ça m'a aidé dans tous les domaines. Notamment pour mes factures. Ça m'aide à gérer l'éducation de ma fille, mon quotidien et mes finances. Grâce à cette aide, nous avons stabilisé ma dette que j'avais contractée chez EDF. Je me sens moins stressée par rapport à ma fille. Nous avons travaillé sur des activités à faire avec ma fille, elle adore ça, surtout les activités manuelles. Pour la cantine, nous avons trouvé un compromis. Elle y va deux repas par semaine. Avant c'était impossible. C'est important qu'elle mange avec ses amies mais surtout qu'elle ait accès à des repas équilibrés. Nous gardons quand même des repas ensemble car on aime manger toutes les deux et c'est important. Je suis accompagnée depuis six mois et je souhaite que ça continue. »

#### ■ Témoignage de l'Assistante Sociale

« Concernant l'intérêt des AESF, il s'agit de mettre en œuvre un accompagnement qui associe l'intérêt des enfants dans le travail d'apprentissage ou de guidance des parents sur l'aspect administratif et budgétaire. Il peut aussi faciliter l'accès à des ouvertures extérieures des enfants en aidant à l'organisation et en permettant de rendre plus accessible aux parents les démarches en cours. »

## ■ Témoignage de la référente AESF

*« Madame R. est accompagnée depuis six mois dans le cadre d'une mesure AESF et souhaite poursuivre cet accompagnement. Elle s'est investie dans la mesure et y a trouvé un intérêt. Madame R. a des difficultés à gérer son budget. Elle a été pendant de nombreuses années accompagnée dans le cadre d'une mesure de protection judiciaire. L'arrêt de cette mesure a mis Madame en difficulté car elle s'est retrouvée à gérer seule son budget, ce qui n'était pas le cas auparavant. La mesure AESF a donc été demandée par l'assistance sociale de secteur qui accompagne Madame.*

*Au début, Madame avait du mal à réaliser ses démarches en autonomie et me sollicitait très peu. Maintenant elle a pris confiance en elle. Elle me sollicite de plus en plus lorsqu'elle a besoin d'aide. Un lien de confiance s'est créé petit à petit. Ensemble nous avons régularisé une dette EDF, mis en place des prélèvements automatiques pour le paiement des énergies et souscrit une assurance habitation.*

*Madame R. a une fille de six ans qu'elle élève seule. Madame a du mal à se détacher de sa fille. L'objectif de l'AESF est aussi de travailler une ouverture vers l'extérieur pour la fille de Madame. Une inscription à la cantine scolaire a été un premier pas pour Madame. Madame ne semble pas prête à inscrire sa fille pour qu'elle participe à des loisirs en autonomie. Cela reste à travailler dans la seconde partie de la mesure. »*



### Atelier Collectif

Sur le secteur de Loudéac, un seul ménage avait coché être intéressé par des actions collectives. Nous n'avons donc pas mis en place d'atelier spécifique avec la CESF mais orienté et fait le lien vers les partenaires du territoire proposant ce type d'activités. Nous poursuivons également les sollicitations sur cet aspect collectif à chaque début de mesure.



## FOCUS TERRITOIRE SAINT BRIEUC

	2017	2018
<b>Mesure Initiale</b>		
Signée	17	27
Annulée	2	2
En attente signature	8	3
Sous total	27	32
<b>Renouvellement</b>		
Signées	17	14
Annulée	1	1
En attente signature	1	1
Sous total	19	16
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>48</b>

Nombre d'enfants	2017	2018
mesures initiales	50	53

Age des adultes	2017		2018	
	Nb	%	Nb	%
De 18 à 25 ans	9	26.5%	5	12.82 %
de 26 à 39 ans	18	52.9%	19	48.72 %
De 40 à 59 ans	7	20.6%	15	38.46 %
60 ans et +	-	-	-	-

Nous avons réalisé davantage de mesures initiales et moins de renouvellement en 2018.

Le nombre d'enfants concernés est en hausse sur le territoire de Saint-Brieuc. Il faut savoir qu'en plus d'une hausse de mesures initiales sur le territoire, près de 54% des ménages sont des parents isolés. (22% avec 1 ou 2 enfants et 10% avec trois enfants).

Contrairement à 2017 où plus du quart des adultes avait moins de 25 ans, ce sont en 2018 près de 40% des parents qui ont plus de 40 ans.

L'âge des enfants augmente cette année parallèlement à l'âge des parents accompagnés avec près de 38% d'enfants de plus de 11 ans.

Ce n'est pas sans conséquence car ces jeunes comprennent les difficultés auxquelles sont confrontés leurs parents, mesurent parfois leurs limites, se mettent quelquefois en position de soutien.

De fait, ils sont inquiets, voire angoissés, ont peur de l'avenir, ont des difficultés à se projeter...

Age des enfants	2017		2018	
	Nb	%	Nb	%
De 0 à 3 ans	16	32%	11	20.75%
de 4 à 10 ans	19	38%	20	37.73%
de 11 à 18 ans	14	28%	20	37.73%
Jeune majeur	1	2%	2	3.77%

Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures :

		2017	%	2018	%
<b>Gestion budgétaire et administrative</b>	Gestion budgétaire	27	100%	26	97
	Gestion administrative	22	81%	13	49
	Ouverture de droits	6	22%	1	4
	Gestion des achats pour les enfants	4	15%	10	37
	Apurement des dettes/surendettement	8	30%	8	30
<b>Vie quotidienne</b>	Aménagement/utilisation du logement	1	3.5%	3	12
	Entretien du logement, des équipements, du linge	-	-	-	-
	Changement de logement	6	22%	5	19
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	2	7%	1	4
<b>Vie sociale Environnement Scolarité</b>	Repérage et utilisation des équipements et services	2	7%	1	4
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	3	11%	2	8
	Accès activités/sports/loisirs :vacances	8	30%	9	34
	Transports/mobilité	-	-	-	-

- Cette année, si l'accompagnement reste principalement axé sur la gestion budgétaire (97% après 100% deux années consécutives). Le travail sur la gestion administrative ne représente plus que 49% des situations et celui d'ouverture des droits seulement 4% alors que celui sur la gestion des achats pour les enfants passe de 15 à 37%.

Les familles sont confrontées massivement à des difficultés financières, le travail d'accompagnement va porter sur la priorisation des dépenses concernant les charges incompressibles et celles liées aux besoins des enfants.

L'accès au numérique reste une grande difficulté et encore plus cette année avec l'âge des enfants qui augmente. En dehors de l'attrait pour les outils ou de phénomènes de consommation, le numérique devient un outil indispensable à la vie quotidienne, à la scolarité... Il pèse néanmoins trop lourd parfois dans des budgets serrés.

- L'accès à un mode de garde a pu être travaillé notamment dans le cadre de familles monoparentales ou la mère ne travaillait pas mais l'entrée en crèche permettait à l'enfant un espace de découverte et de sociabilisation.
- L'accompagnement à l'accès aux activités, sports, loisirs et vacances se maintient. Malgré la précarité des situations financières et l'urgence parfois des situations, cet aspect est proposé et travaillé avec les familles.
- Toujours pas de demande autour du transport ou de la mobilité sur le secteur de Saint-Brieuc qui est assez bien pourvu en transport en commun et encore plus depuis l'intégration de nouvelles communes à Saint Brieuc Armor Agglomération et l'accès des familles à des titres de transport à des coûts très avantageux.
- Nous avons encore rencontré des situations très dégradées de familles ayant connues des ruptures, des drames (décès, maladies graves) les ayant conduits à une grande précarité (expulsion notamment).



Il s'agit d'un couple avec 2 enfants de 4 ans et demi et 1 an et demi. Monsieur travaille en CDI, madame travaille quelques heures par semaine pour faire des ménages.

M. : en CDI,

Mme : contrat avec quelques heures de ménage

#### ■ **Témoignage du ménage :**

- Plus rassurant d'être accompagné, conseillé, de nous orienter vers les administrations,
- Mme a appris à laisser de la place à MR dans la gestion des papiers,
- La MJAGBF c'est bien, c'est encore plus rassurant que l'AESF
- Les conseils pour les dépenses des filles étaient nécessaires
- Le placement a été difficile à accepter mais finalement c'est mieux

#### ■ **Témoignage de l'Assistante Sociale**

*« La mesure AESF a permis que MR et Mme prennent conscience de leurs difficultés. Oui la mesure a facilité le travail avec la famille. Ça m'a soulagé sur le volet administratif et budgétaire où il y avait beaucoup de choses à faire, pour me concentrer sur le volet enfance. Nous avons travaillé ensemble. Il y avait différents intervenants (TISF, PMI, SASP, AESF) mais nos échanges étaient réguliers et nécessaires. »*

#### ■ **Témoignage de la référente AESF**

*« Au début de la mesure, la mobilisation était compliquée car pour Mme il était difficile de « lâcher » et reconnaître que la gestion budgétaire était difficile, que les dettes s'accumulaient...M. s'investissant peu dans la gestion, c'était lourd pour Mme à porter. Lorsque nous en avons échangé, Mme a pu exprimer qu'elle était « dépassée, complètement perdue, « c'est beaucoup trop pour moi à gérer, je n'ai plus la force de faire les démarches ».*

*Aussi, en lien avec l'assistante sociale référente une CPPT a été organisée et une MJAGBF sollicitée. Concernant les enfants, ils ont été placés en famille d'accueil. La juge a accordé la mise en place d'une MJAGBF.*

*Depuis l'audience et le placement, M. se mobilise dans la gestion et Mme lui laisse une place à ce niveau. Ils se sentent plus apaisés. »*

#### **Témoignage AESF ST Briec ADALEA 2 :**

Femme isolée avec deux enfants (dont un en naissance)

M. : CDI, Mme : des heures de ménage

#### ■ **Témoignage du ménage :**

## Témoignage

→ j'étais seule avec ma fille, enceinte de mon fils, complètement isolé pour faire face à ma situation, j'étais endettée, des difficultés financière, tout en devant préparer la naissance du bébé, sans soutien du père de mes enfants.

→ j'étais réticente pour recevoir un travailleur social à domicile, car j'avais peur d'être jugée de ma situation.

Au fur et à mesure des rendez-vous une relation de confiance s'est installée.

Des solutions pour arrêter la mesure d'expulsion du logement ont été trouvées, et pour résoudre l'endettement (chiffre de surendettement, demande d'aide financière).

Se me suis sentie plus sereine pour préparer l'arrivée de mon fils, et pour contacter des solutions de garde (crèche).

Ayant subi une violente dispute (dont j'ai dû porter plainte pour coup) auprès du père de mes enfants, j'ai été orientée vers une avocate, et faire une demande auprès du SAF.

Aujourd'hui ma situation familiale est plus saine et sereine et je peut me projeter dans des projets qui contribue à améliorer le quotidien de ma famille (insertion professionnelle, permis de conduire, vacances avec mes enfants...).



### Atelier Collectif

Deux ateliers collectifs se sont déroulés sur le territoire.

Un animé par Adapei- Nouelles, à destination des familles monoparentales, qui a réuni 3 familles sur les 4 invitées, 3 adultes et 3 enfants.

L'objectif était, autour d'un temps convivial, d'avoir un temps de discussion libre sur les différentes thématiques que nous pouvons travailler dans le cadre des mesures (parentalité, loisirs, alimentation) et en fonction des besoins exprimés ce jour-là. Pour ce faire, nous avons préparé et partagé un repas puis jouer à des jeux de société. Chacun a pu contribuer, montrer ses savoir-faire. Des échanges riches ont ponctué cet atelier.

Les adultes ont apprécié la détente et les échanges, les enfants le partage et le jeu.

Un autre animé par Adalea autour des consommations énergétiques avec le soutien de l'association de l'ABIEG. Lors de cet atelier plusieurs conseils et astuces ont pu être abordés en parallèle des habitudes et gestes du quotidien des participants. 13 participants étaient présents, cela grâce au fait d'avoir eu l'opportunité d'ouvrir à d'autres services de l'association (CHRS, chantiers d'insertion) car seulement trois ménages suivis par les CESF avaient fait le déplacement. Le fait d'avoir pu avoir un groupe conséquent a permis de mettre une plus forte dynamique dans l'intervention qui a été appréciée de tous.

#### 4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES



L'année 2018 a vu le terme du premier marché de mise en œuvre de cette mesure et la publication du nouveau marché. Le groupement solidaire, convaincu de l'effet bénéfique de cette mesure auprès des familles, s'est de nouveau positionné et a été retenu.

Depuis la mise en œuvre en 2014, le groupement s'est organisé au travers d'un comité de pilotage et d'un comité technique.

En 2018, le comité de pilotage réunissant les responsables des associations du groupement s'est réuni à 3 reprises et a travaillé sur :

- La mise en œuvre du nouveau marché
- Le suivi de l'activité
- La qualité du service rendu

Le comité technique composé des CESF et animé par les responsables s'est réuni à trois reprises sur les thématiques :

- Des actions collectives
- De la protection de l'enfance avec l'intervention de la CRIP 22)
- De l'aide à domicile avec l'intervention de l'ADMR)
- De l'analyse de situations.

Au terme de cette nouvelle année de fonctionnement, le groupement constate une mobilisation des familles, des CESF et des partenaires dans cet accompagnement.

Il souhaite transmettre ces questionnements sur 3 points :

- Le nombre de prescriptions qui s'élève à 112 en 2018 semble peu élevé au regard des besoins
- Il existe de véritables écarts entre les territoires. Ainsi le territoire de Dinan est, et depuis le démarrage, un des territoires prescrivant le plus et concentre ainsi pour 2018 quasiment 37% des orientations
- Les orientations relèvent majoritairement du curatif et non du préventif. Si la mesure est aussi appropriée pour prendre en charge des situations compliquées, il serait peut-être à envisager de la promouvoir auprès d'institutions ou de partenaires pouvant repérer des familles ayant des besoins avant que les situations ne soient trop dégradées (centres sociaux, CAF, CCAS...)